



programme de travail

2022



Agence de Développement
et d'Urbanisme
du Pays de Montbéliard



Sommaire

Introduction	4
1. Observer les dynamiques territoriales et éclairer les mutations à l'œuvre	7
2. Mettre en œuvre, suivre et créer le dialogue autour d'une nouvelle génération de documents cadres	14
3. Dans une perspective d'harmonisation, faciliter le déploiement et l'évaluation de programmes d'actions cohérents.....	20
4. Améliorer la qualité environnementale, urbaine et paysagère et œuvrer au déploiement de programmes de renouvellement.....	26
5. Coopérer et alimenter le débat local.....	34
Annexes	41

Introduction

Le cadre d'intervention de l'ADU

Créée en 1990 à l'initiative conjointe de l'Etat et des collectivités locales, l'ADU a pour objectif de mutualiser un certain nombre de leurs ressources, pour disposer d'une structure d'ingénierie partenariale permettant d'accompagner les projets de développement et d'aménagement locaux. Son activité a une assise légale mentionnée dans le code de l'urbanisme.

Rappel des missions des agences d'urbanisme dévolues par la loi

Telles que définies par l'article L132-6 du code de l'urbanisme, les agences d'urbanisme sont des organismes partenariaux de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, avec notamment pour missions de :

1. Suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale ;
2. Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
3. Préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
4. Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;

5. Accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « climat et résilience » du 22 août 2021, ces missions ont été consolidées et renforcées avec deux nouveaux objectifs spécifiquement mentionnés :

6. Contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier en appui aux Programmes Locaux de l'Habitat ;
7. Apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité du périmètre d'action de l'agence d'urbanisme.

Un nouveau protocole de coopération Etat-FNAU

Pour la période de 2021-2027, l'Etat a conclu avec la fédération nationale des agences d'urbanisme un nouveau protocole de coopération. Celui-ci exprime un certain nombre de priorités dans la conduite des programmes de travail des agences en accompagnement de leurs territoires d'intervention réciproques. Il servira donc, pour la durée de la mandature qui vient de s'ouvrir, de cadre général aux conventions conclues par l'Etat avec chaque agence. Les objectifs principaux y sont les suivants :

1. Faciliter le dialogue entre Etat et collectivités locales et la prise en compte des politiques nationales (concernant les lois ALUR, Paysage, ELAN, TEPCV ou LOM, l'adaptation au changement climatique, le ZAN, la revitalisation des centres, le renouvellement urbain, les défis post-Covid, ...) dans les stratégies territoriales ;

2. Contribuer à la capitalisation d'expérimentations, à la diffusion d'approches innovantes et à la mise en réseau des acteurs, concernant particulièrement l'intégration des enjeux des transitions (santé, climat, alimentation, numérique, commerce, économie circulaire, ...);
3. Produire et partager des connaissances en animant des observatoires notamment sur l'urbanisation et le foncier, les enjeux sociaux et urbains, les mobilités, l'économie et les services, les paysages, la qualité de l'environnement, etc. ;
4. S'inscrire dans les réseaux de coopération des acteurs de l'ingénierie territoriale (logique d'élargissement des agences d'urbanisme en direction des villes moyennes, des territoires périurbains et ruraux, structuration des réseaux régionaux d'agences, ...);

5. Diffuser l'expertise sur les villes et territoires durables dans le cadre de coopérations transfrontalières, européennes et internationales (mise en œuvre et diffusion des programmes européens, développement de coopérations, contribution aux débats internationaux/agenda urbain mondial, ...).

L'ADU sera résolument engagée dans ces perspectives qui font écho à un certain nombre de préoccupations locales.

Les enjeux locaux du positionnement de l'ADU

Des documents de planification renouvelés

Les recompositions territoriales des dernières années ont produit une nouvelle géographie administrative aujourd'hui stabilisée ainsi que le renouvellement d'un certain nombre de documents stratégiques. Au-delà des procédures à conduire, les enjeux portent désormais sur la mise en œuvre et le suivi des objectifs exprimés dans les documents de planification et de programmation établis, ainsi que sur la capacité à en faire des outils du dialogue inter-territorial. Ce mouvement de structuration se

poursuivra vraisemblablement dans les prochaines années, avec par exemple la normalisation du PLU intercommunal ou encore le besoin de développer des démarches de plus en plus intégrées pour gérer la complexité et l'interdépendance des composantes du développement local. Ces tendances appellent également sur les territoires voisins de l'agglomération une demande croissante d'ingénierie. L'expérience capitalisée par l'ADU doit ainsi être valorisée pour répondre à ces attentes.

Les nouvelles données du développement local

Parallèlement, la compréhension des dynamiques territoriales et les capacités prospectives de l'ADU sont largement interpellées. En effet, les mutations à l'œuvre sur nos territoires sont multiples : changement climatique, transition démographique, mutations économiques, révolution numérique, transition énergétique, ... Elles nécessitent d'être éclairées pour permettre d'y répondre de la manière la plus adaptée possible. Ces préoccupations se doublent aujourd'hui de problématiques plus sectorielles à anticiper concernant par exemple l'évolution des mobilités, du commerce ou encore de l'accès aux soins. Par ailleurs,

malgré sa situation en pivot avec d'autres territoires, le Nord Franche-Comté reste relativement aveugle sur son environnement transrégional et transfrontalier. Les capacités d'observation territoriale de l'ADU doivent donc continuer à s'étoffer pour faciliter le déploiement de politiques publiques cohérentes, en valorisant toujours sa connaissance du terrain pour enrichir les analyses. Celles-ci s'appuient en outre sur un accès à une donnée foisonnante, sous l'effet de la généralisation progressive de l'open data, qu'il convient de structurer pour la rendre intelligible.

L'évolution des modes d'intervention publique

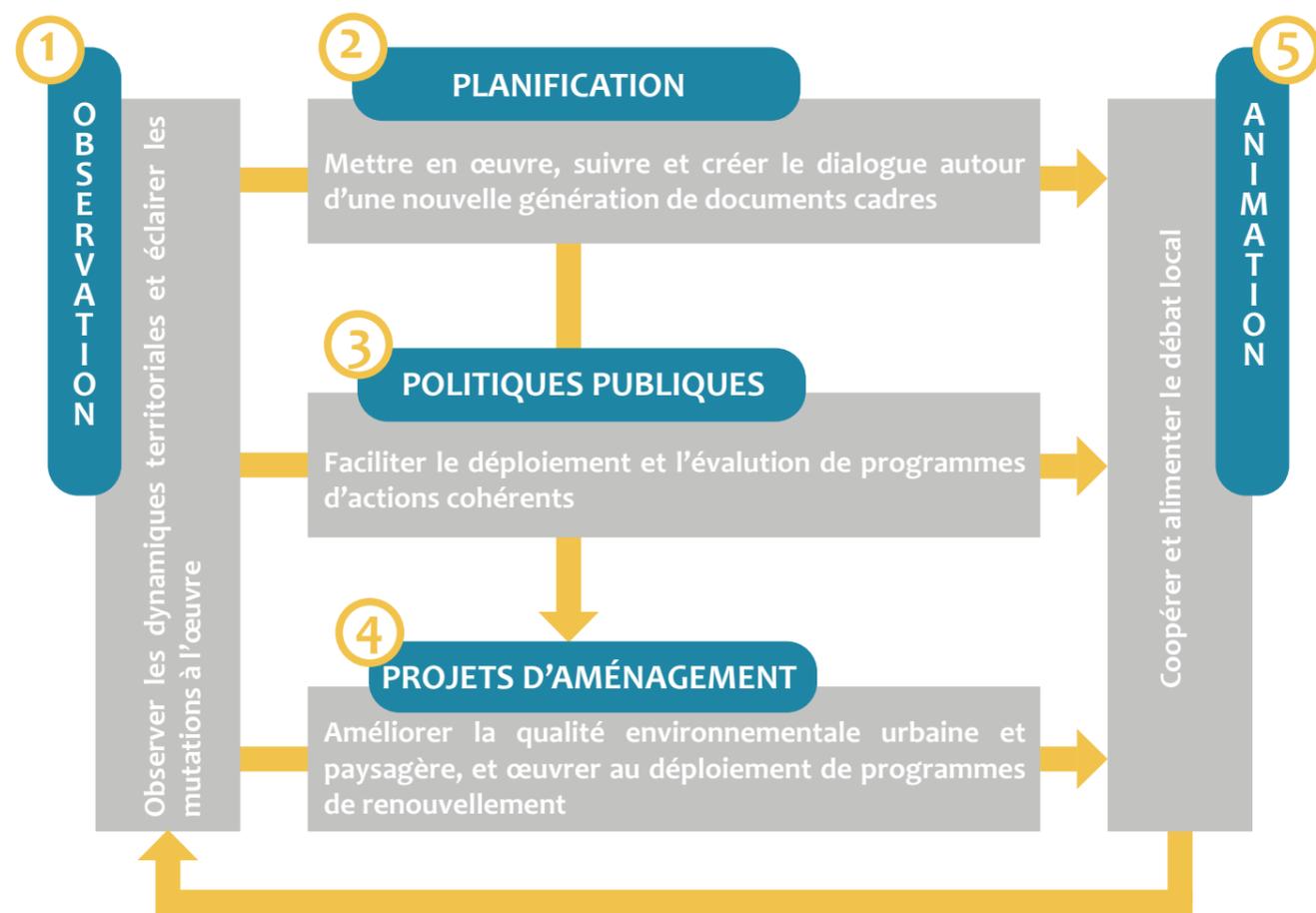
Enfin, dans un contexte de baisse des moyens financiers publics, les pratiques de l'urbanisme « techniciste » et de construction de projets sont amplement questionnées et nécessitent à tous niveaux de développer un urbanisme « négocié » : de l'intention à la concrétisation des actes d'aménagement, l'exercice de la participation citoyenne, de la contractualisation publique, du partenariat avec les acteurs associatifs et économiques, est devenu une nécessité qui concourt à l'efficacité de l'action publique. Les savoir-faire de

l'ADU en termes d'animation et de concertation, ainsi que ses capacités à créer ou mobiliser un partenariat dans des modes informels, doivent être mobilisés à cet effet. Ils permettent aux collectivités d'user de leur droit à l'expérimentation pour produire de nouveaux modes d'intervention publique.

Les orientations des travaux de l'ADU pour la période 2021-2023

Compte tenu des défis identifiés, les orientations suivantes sont définies pour guider les travaux de l'ADU dans les trois années à venir. Au croisement des

objectifs d'activité et des axes de compétence, elles se déclinent selon cinq axes qui peuvent être résumés de la façon suivante :



Leur contenu y est développé dans les pages suivantes en introduction de chacun des axes. Il aura vocation à orienter la définition des programmes de travail annuels et les missions prioritaires de l'ADU.

1 L'OBSERVATION, SOCLE PARTENARIAL

Observer les dynamiques territoriales et éclairer les mutations à l'œuvre

ORIENTATIONS TRIENNALES

Le suivi des évolutions du territoire constitue un socle majeur de l'activité de l'ADU indispensable à la conduite de l'ensemble de ses autres missions et à la pertinence de ses analyses. Il permet à l'ensemble des membres de l'ADU de disposer d'un centre de ressources mutualisé, ancré dans les réalités locales. A l'heure de la généralisation de la donnée ouverte en libre accès, le rôle de l'ADU doit être de structurer cette donnée pour la rendre intelligible, de l'exploiter et de la partager pour développer la connaissance et de l'interpréter pour anticiper les évolutions du territoire et l'inscrire dans une vision prospective.

Sur le fond, les modes de développement des territoires sont aujourd'hui profondément questionnés par un ensemble de mutations en cours, globales ou plus locales mais aux incidences concrètes sur le fonctionnement, l'organisation ou l'aménagement de l'espace : changement climatique, révolution numérique, transition socio-démographique, mutations économiques, ...

Dans cette perspective, l'ADU organise, recherche et exploite les données avec une véritable plus-value apportée par sa relation de proximité avec les territoires sur lesquels elle intervient, en les enrichissant de sa connaissance du terrain et en les mobilisant pour appréhender les défis actuels et futurs du développement et de l'aménagement.

Les principaux objectifs d'activité sont ainsi de :

- continuer à enrichir le système d'information de l'ADU, en veillant à augmenter sa qualité (précision géographique, continuité historique, fiabilité, ...),
- partager régulièrement la connaissance issue du traitement des données ainsi intégrées,
- développer les analyses orientées sur la compréhension d'évolutions de fond ou de phénomènes émergents dont les conséquences territoriales doivent être anticipées ;
- faire évoluer en véritable observatoire le socle de connaissance approfondie constitué pour le suivi de l'urbanisation et du foncier.

Structuration et valorisation de la donnée

Système d'information géographique et bases de données

Dans le cadre de ses missions permanentes, l'ADU est amenée à capitaliser des données cartographiques et statistiques diverses couvrant des thématiques aussi variées que celles des déplacements, de l'économie, de l'environnement, des équipements et services, du foncier, de l'habitat, de l'occupation des sols, du patrimoine, du paysage ou de la réglementation. Alliées aux observations de terrain, elles permettent de produire une connaissance fine des territoires et de leurs évolutions, afin d'alimenter les études et de développer le système d'observation général de l'ADU.

En outre, fin 2017, l'ADU a fait le choix d'acquérir la solution « Datagences » pour gagner en efficacité dans

la gestion et le traitement des données brutes issues de l'Open Data. Cet entrepôt de données est mis à jour annuellement et facilite des comparaisons nationales à toutes les échelles de territoire. Il permet de fiabiliser la production de diagnostics et d'économiser le temps de recherche et de capitalisation de ce type de données au profit de l'analyse ou de l'intégration de données locales.

Cette solution a désormais vocation à être enrichie par la création d'un entrepôt de données propre à l'ADU en implémentant régulièrement à la fois des indicateurs utilisant des données locales issues des conventions passées avec notre partenariat et des indicateurs créés pour le besoin de nos études.

Base de données des documents d'urbanisme du Pays de Montbéliard

L'ADU entretient et met à jour semestriellement la base de données des PLU et cartes communales à l'échelle de Pays de Montbéliard Agglomération, dans le respect des normes du CNIG afin de pouvoir

également assister les communes dans le versement de leurs données sur le géoportail de l'urbanisme, obligation légale depuis 2020.

Atlas des zones d'activités économiques du Pays de Montbéliard



Une nouvelle édition de cet atlas, dont la dernière remonte à 2018, est programmée pour l'année 2022. A cet effet, l'ADU capitalise en continu les données nécessaires à la mise à jour des périmètres ainsi que des fiches descriptives des zones d'activités (établissements, emploi, accessibilité, foncier,

servitudes). Ce travail sera enrichi pour répondre aux nouvelles exigences fixées par la loi dite « climat et résilience » promulguée le 22 août 2021 et intégrées au code de l'urbanisme, nécessitant d'élargir le périmètre des sites d'activités observés et de mobiliser d'autres jeux de données concernant notamment la vacance et l'identité des occupants.

Valorisation des bases de données

L'ensemble des données capitalisées à l'ADU sont à disposition de ses membres et peuvent faire l'objet d'extractions à la demande en fonction des besoins spécifiques exprimés.

En outre, dans l'objectif d'en valoriser le contenu, l'ADU produit :

- annuellement une mise à jour des **portraits communaux et intercommunaux** sur les thématiques de la démographie, de la socio-économie et du logement,
- des **publications « Chiffres »**, notamment pour informer de l'actualisation des populations municipales au 1er janvier, ou partager ponctuellement la connaissance d'autres types de données capitalisées par l'ADU.

Parallèlement, dans le cadre du groupe de travail régional consacré à l'exploitation des **données « Demandes de Valeur Foncière » (DVF)**, les trois agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté

sont mobilisées aux côtés de l'Etat et de l'EPF pour établir un guide de bonnes pratiques à l'usage des collectivités locales concernant l'utilisation de cette base de données, et pour alimenter un tableau de bord proposant la mise en ligne d'indicateurs clefs sur les territoires.



Développement de l'observation et partage de la connaissance

Observation des mutations urbaines

Les travaux menés depuis 2018 pour contribuer à l'élaboration du nouveau PLH de PMA, au développement d'une stratégie des zones d'activités économiques et à l'actualisation du diagnostic du SCoT Nord Doubs, ont permis de capitaliser de nombreuses informations relatives au foncier que ce soit en termes d'occupation des sols, de constructibilité, d'usages ou de capacités de développement.

L'objectif est aujourd'hui de structurer et actualiser régulièrement cette connaissance, pour faciliter :

- le suivi de l'application et l'évaluation régulière des documents d'urbanisme (SCoT, PLU) et de programmation (PLH) du Pays de Montbéliard ;
- la compréhension des dynamiques d'évolutions spatiales en cours ;
- la définition de politiques publiques pertinentes visant à mettre en œuvre les orientations de développement et d'aménagement ;

- l'émergence de solutions concrètes de réponse aux objectifs nationaux et régionaux de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et d'atteinte du « zéro artificialisation nette » (ZAN).

Plusieurs chantiers sont ainsi programmés en 2022 :

- une synthèse de la campagne d'enquête menée en 2021 auprès des communes de PMA, qui a conduit à actualiser et enrichir les informations capitalisées dans la **base de données des gisements fonciers** établie en 2018 parallèlement à l'élaboration du PLH,
- sur le fondement de cette même enquête, la structuration de l'**inventaire des espaces mutables** et l'organisation des informations permettant d'assurer un suivi de leur évolution et de déterminer le cas échéant des modalités d'action publique,
- la poursuite de tests d'exploitation du jeu de données DVF,

- la production d'indicateurs d'évaluation exploitables pour l'établissement du tableau de bord du SCoT du Pays de Montbéliard et le suivi du PLH, et la contribution sur ces fondements à un **débat annuel des instances de pilotage** de Pays de Montbéliard Agglomération.

Ils seront également mobilisés pour contribuer aux différents groupes de travail, mis en place aux échelles régionale et nationale, sur l'objectif ZAN et décrypter les enjeux locaux.

L'ensemble de ce champ d'observation est un enjeu crucial pour la conduite des politiques de transition et du changement de modèle de développement promu par le SCoT. L'objectif de l'ADU est de le faire évoluer vers un observatoire partenarial animé de façon pérenne auprès de ses membres, afin de partager régulièrement la connaissance, de favoriser l'échange d'expériences et d'entretenir un dialogue régulier sur les dynamiques spatiales et la compréhension de leurs composantes.

Enfin, ces éléments permettront d'affiner l'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ils seront partagés avec les partenaires de la charte départementale pour une gestion économe de l'espace dans le département du Doubs, dans le cadre de l'**observatoire départemental de la consommation d'espace**. L'ADU et l'agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AudaB) participent au comité de suivi.



Inventaire des espaces mutables du Pays de Montbéliard

Les objectifs d'observation précédemment définis doivent notamment s'appuyer sur un inventaire des espaces mutables qui reste à structurer.

En effet, leur reconversion se situe à la croisée d'enjeux urbains, économiques, environnementaux, patrimoniaux, paysagers et énergétiques. Véritable ressource pour le développement du territoire dans un contexte où l'objectif de Zéro Artificialisation Nette s'affirme aux échelles nationale et régionale, ces espaces n'en demeurent pas moins particulièrement complexes à réinvestir compte tenu des contraintes d'aménagement qu'ils comportent. L'objectif recherché est ainsi d'améliorer la connaissance de

ces espaces et d'appréhender leurs potentiels réels afin de :

- définir leur vocation future préférentielle.
- saisir les opportunités offertes par une multiplication des dispositifs de soutien à leur reconversion, que ce soit dans le cadre de contractualisations, d'appels à projets ou de fonds spécifiques.
- faciliter la prise en compte de ces espaces dans les politiques publiques portées par l'agglomération.

Suite à une identification des espaces concernés en 2021 avec l'appui de l'ensemble des communes du Pays de Montbéliard, l'inventaire sera consolidé en 2022 :

- en définissant une typologie de sites concernés, compte tenu de la diversité des réalités observées (de la friche industrielle à l'ancienne ferme abandonnée),
- en organisant les données et études mobilisables relatives au foncier et à l'occupation, aux contraintes environnementales ou au contexte réglementaire,

afin de qualifier un état des lieux et de déceler des priorités d'intervention potentielles. Ce préalable est nécessaire pour déterminer les sites les plus pertinents à investiguer par des études complémentaires. Il permettra par ailleurs d'alimenter l'application « Cartofriches » conçue par le CEREMA, à la demande du ministère de la transition écologique, pour localiser et caractériser les friches sur l'ensemble du territoire national, et développer la connaissance favorable à l'atteinte des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.

L'ADU animera un groupe de travail partenarial et transversal pour partager cette connaissance.

Observatoire Départemental de l'Habitat du Doubs

L'ADU poursuivra son implication dans l'observatoire départemental de l'habitat (ODH), dont l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre du plan départemental de l'habitat (PDH) approuvé en 2014 et de veiller à son articulation avec les programmes locaux de l'habitat (PLH) des deux communautés d'agglomération du département du Doubs.

Les deux agences d'urbanisme de Besançon et de Montbéliard sont ainsi mobilisées pour produire des supports de connaissance en matière d'habitat.

L'année 2022 sera consacrée à un suivi des travaux de révision du PDH qui doivent être engagés prochainement. Cet accompagnement permettra d'identifier les contributions futures des agences d'urbanisme à l'ODH, au regard des nouvelles orientations définies.



Observation de la démographie médicale du Nord Franche-Comté

Un Contrat Local de Santé a été signé pour le Nord Franche-Comté en octobre 2019 pour la période 2018-2023. L'AUTB et l'ADU se sont mobilisées à cette occasion pour produire un diagnostic de la démographie des professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes) ainsi que de l'évolution des structures de soins.

Dans l'objectif de pérenniser la connaissance, les agences d'urbanisme réalisent une mise à jour annuelle des données et indicateurs de suivi de la démographie médicale. En 2022, cette observation sera consolidée avec la valorisation des données relatives aux professions paramédicales capitalisées en 2021 d'une part, et la localisation d'établissements de santé d'autre part.

A l'horizon 2023, ce suivi doit permettre de contribuer à la mise à jour du diagnostic du Contrat Local de Santé. En fonction des priorités traitées par les acteurs locaux et des possibilités d'accès à des sources de données pérennes, le tableau de bord pourra également s'enrichir progressivement d'autres thèmes, pour tendre vers la constitution d'un observatoire santé territorial.

Observation des mobilités en Nord Franche-Comté

En 2021, l'AUTB et l'ADU ont co-animé aux côtés du pôle métropolitain Nord Franche-Comté deux rendez-vous de la mobilité, destinés à dresser et partager un état des lieux des connaissances en termes de pratiques de mobilités et d'objectifs exprimés par les documents de planification ou de programmation de politiques publiques sur le territoire. Suite à ces travaux, les élus du comité de projet « transports et mobilités » du pôle ont proposé la mise en place d'un observatoire partenarial des mobilités et des flux, afin d'alimenter les réflexions des différents partenaires de la mobilité œuvrant dans le Nord Franche-Comté et de guider les choix à venir des autorités organisatrices. En effet, faute de capitalisation et d'entretien régulier de la connaissance, la compréhension des logiques de déplacement sur le territoire reste partielle. Celle-ci reste par ailleurs en grande partie fondée sur une enquête ménage-déplacement conduite en 2005, alors que les infrastructures, l'organisation des transports et la répartition des activités humaines sur le territoire ont connu depuis d'importants changements.

Dans ce contexte les agences d'urbanisme se mobiliseront pour accompagner la structuration d'un observatoire, dont le contour sera défini en fonction des décisions du comité métropolitain et des moyens qui pourront être alloués à la réalisation de nouvelles enquêtes.

Dans un premier temps, cet observatoire pourra être structuré par objectifs, pour chacun desquels la collecte et les conditions de partage de données pourront être établies avec les différents partenaires à mobiliser. Sur ces fondements, les agences dresseront

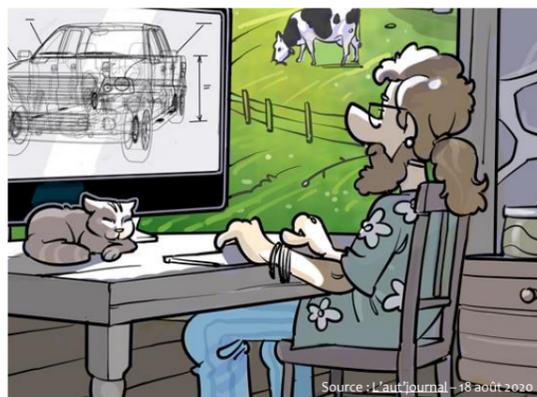
des analyses, contribueront à alimenter les débats dans un cadre partenarial, avec lequel les éléments de connaissance à affiner pourront être identifiés.

Si des enquêtes devaient être engagées (enquête origine-destination, enquête mobilité ou enquête ménage-déplacement, ...), les agences participeront à la définition de la méthode et en capitaliseront les résultats pour les analyser.



Chantiers prospectifs

Etude des impacts territoriaux du télétravail dans le Pays de Montbéliard



La progression du télétravail, amplifiée dans le contexte de crise sanitaire actuelle, conduit à modifier les comportements des salariés concernés dans leurs usages du territoire. Potentiellement, ces évolutions de pratiques concernent aussi bien la fréquentation des équipements et des services marchands ou non marchands que les mobilités ou encore les choix résidentiels, et sont en outre susceptibles d'influer les stratégies immobilières ou d'implantation des entreprises dans lesquelles ce mode d'organisation du travail se généralise.

L'ADU s'est donc emparée de cette question pour analyser ces différentes incidences possibles et appréhender les questions auxquelles le territoire pourra être exposé à l'avenir en termes de gestion de son développement et d'aménagement de l'espace.

Suite à l'exploitation de données nationales permettant de fournir quelques repères, une enquête a été engagée en 2021 au moyen d'un questionnaire adressé à un panel d'employeurs et d'entretiens conduits auprès de différentes catégories d'acteurs

Contribution aux travaux des comités de projet du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Les agences d'urbanisme de Belfort et de Montbéliard sont mobilisées dans la durée pour conduire des études thématiques et/ou territoriales en portant au débat des analyses et des éclairages sur les thématiques d'actualité abordées par le comité métropolitain. L'activité du pôle métropolitain est structurée autour de cinq comités de projet articulés à ses axes de compétence : développement économique, enseignement supérieur et recherche, aménagement du territoire, santé, transports et mobilités.

A cet effet, au-delà de la mise en place de systèmes d'observation relatifs à la santé ou aux mobilités, les agences alimenteront les réflexions de ces comités de projet du pôle métropolitain en fonction des priorités qu'il arrêtera.

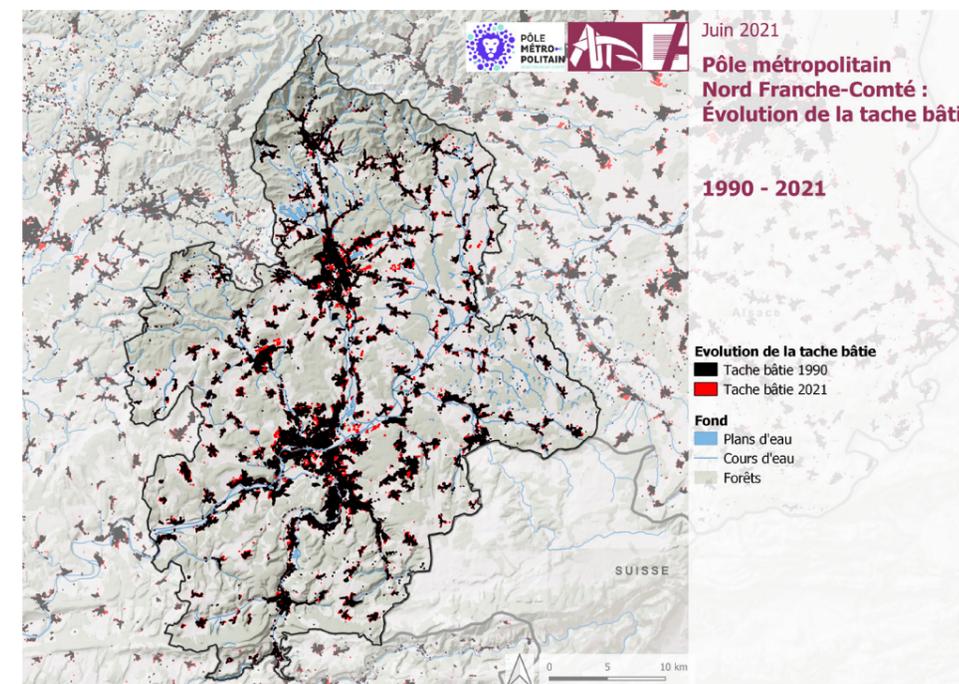
Elles poursuivront plus spécifiquement leur contribution à l'écriture de la stratégie intégrée à

afin d'apprécier les réalités de fonctionnement locales. Les résultats de cette enquête seront donc analysés et partagés au 1er semestre 2022.

En fonction des contenus, la restitution de ces premiers points permettra d'animer des temps d'échanges et de débats afin de mesurer des impacts potentiels de plus long terme et d'interroger leurs conséquences sur les politiques publiques. Un partage avec les services de Pays de Montbéliard Agglomération est d'ores et déjà envisagé lors d'une « matinale de l'info ».

présenter par le pôle métropolitain dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027 des **fonds européens de développement régional (FEDER)** sur son axe urbain. Dans ce cadre, l'ADU sera amenée à co-animer ateliers et séances de travail collectives, notamment avec les EPCI membres du pôle ou avec la Région. L'objectif est également de définir une grille de critères permettant la pré-instruction des dossiers de demandes de financement qui seront déposés au titre de cette programmation.

Plus globalement, les agences d'urbanisme poursuivront leur implication dans les dispositifs partenariaux du pôle métropolitain, en proposant la mise à disposition de données ou la constitution d'un atlas à l'échelle du Nord Franche-Comté.



2 L'ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES DE PLANIFICATION

Mettre en œuvre, suivre et créer le dialogue autour d'une nouvelle génération de documents cadres

ORIENTATIONS TRIENNALES

Les besoins d'ingénierie sont importants pour accompagner l'ensemble des territoires dans des démarches de planification.

Localement, plusieurs documents (SRADDET, SCoT, PLH, ...) sont désormais approuvés - ou en voie de l'être - exprimant des stratégies de développement et d'aménagement renouvelées sur des territoires qui se sont élargis récemment. Tout en poursuivant son appui à l'évolution des documents d'urbanisme, l'ADU portera ses efforts sur le partage du contenu de ces documents avec les nouvelles équipes d'élus, ainsi que sur l'organisation du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation des objectifs exprimés. L'enjeu est également de s'appuyer sur ces outils pour construire le dialogue entre les territoires.

La généralisation de la couverture des territoires par des documents de planification conduit par ailleurs l'ADU à mettre à disposition des territoires voisins son expertise réglementaire, technique et méthodologique ainsi que sa capacité à animer un partenariat autour d'un projet.

Enfin, dans ces différents cadres, l'objectif de l'ADU est de s'inscrire dans une démarche de progrès qui intègre et expérimente des réponses aux grands défis de la transition écologique exprimés par les politiques nationales, concernant par exemple l'adaptation au changement climatique, l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette », la décarbonation.

Pour cela, l'ADU :

- sensibilisera aux effets des évolutions législatives et réglementaires sur les démarches de planification et les interprétera pour en faciliter le déploiement aux échelles locales,
- contribuera activement au suivi et à la mise en œuvre des objectifs portés par les différents documents cadres,
- continuera à produire et concevoir les documents d'urbanisme intercommunaux, SCoT et PLUi, répondant à l'intérêt partenarial,
- poursuivra sa mission permanente d'assistance conseil auprès de ses membres.

Pour rappel, en fonction de ses capacités, l'ADU pourra elle-même intervenir en maîtrise d'œuvre pour l'élaboration, la révision ou la modification de PLU communaux et de cartes communales, dans le cadre de contrats de prestations de services ou sur réponse à appels d'offres (un tableau en annexe présente les cas de figure ne relevant pas du programme partenarial de l'ADU).

PROGRAMME DE TRAVAIL 2022

Accompagnement de la mise en œuvre du SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté

Approfondissements thématiques destinés à faciliter la mise en œuvre territoriale du SRADDET

Le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté, approuvé le 16 septembre 2020, se décline en 35 objectifs opérationnels avec lesquels SCoT et PLUi doivent désormais être compatibles. Les agences d'urbanisme de la région sont mobilisées pour faciliter l'appropriation de ces objectifs et proposer aux territoires des pistes pour faciliter leur mise en œuvre.

A cet effet, la région Bourgogne-Franche-Comté souhaite réaliser une collection de publications opérationnelles dans le cadre du déploiement du SRADDET. Ce travail devra porter une ambition de planification et d'opérationnalité. En effet, les échanges organisés avec les territoires, mais aussi le volet prescriptif du SRADDET, vont poser la question de la mise en œuvre de certaines politiques, en réponse à des enjeux parfois nouveaux ou, tout du moins, identifiés comme plus urgents ou plus importants qu'auparavant. Il s'agit ici de créer ou d'enrichir des supports de mise en œuvre très concrets, concernant plusieurs sujets identifiés :

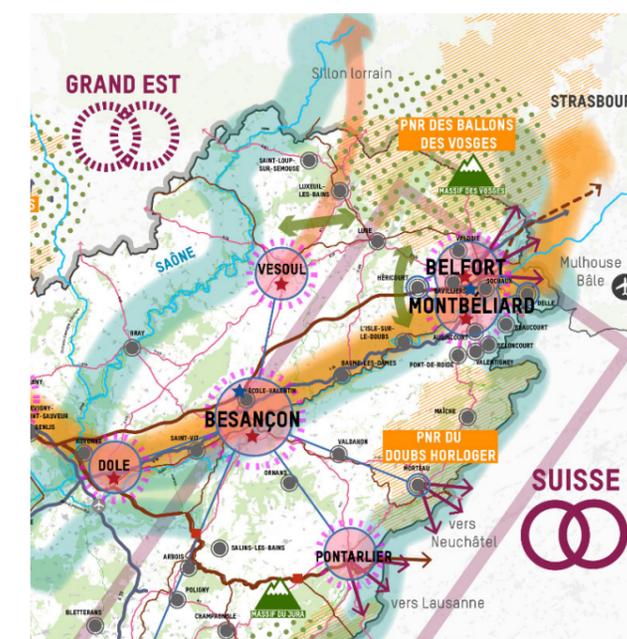
- Vieillesse de la population locale : comment aménager un territoire favorable et mieux adapté à la prise en compte de la population ;
- Economie de proximité : comment aménager le territoire pour favoriser la consommation sur place ;
- Nouvelles modalités de travail : comment aménager le territoire pour répondre aux nouveaux besoins ;
- Centralités : quels sont les outils pratiques et juridiques pour "reconstituer" des centralités vivantes, notamment quand les CDAC ne suffisent pas ;
- Tensions concernant le coût de l'énergie : comment aménager un territoire notamment pour développer le co-voiturage et réduire l'usage des mobilités coûteuses.

Ces publications interviendront en aval de l'exercice de dialogue prospectif conduit avec ICI 2050. Il ne

s'agira donc pas d'aborder l'enjeu, mais bien les conditions de mise en œuvre concrète dont disposent les collectivités, en particulier dans le cadre des SCOT, PLUi, voire PLU, et les règlements.

En 2022, les agences d'urbanisme de Belfort, Besançon et Montbéliard finaliseront leurs travaux sur les enjeux du vieillissement de la population, et s'investiront sur la prise en charge d'un deuxième thème consacré aux centralités. Celui-ci s'appuiera notamment sur la mise à jour et la consolidation des indicateurs qui avaient été mobilisés dans le cadre de l'étude des centralités régionales menée en 2019. Ce matériau sera complété avec une approche par bassins de vie des dynamiques d'artificialisation des sols.

A cet effet, un travail préalable de construction d'un appareillage statistique pertinent d'exploitation des bases de données relatives à la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et à l'artificialisation sera conduit par les agences en lien avec les services de la région.



Source : SRADDET Bourgogne-Franche-Comté

Traduction de l'objectif « ZAN » dans les documents de planification

La loi dite « climat et résilience » du 22 août 2021 définit un échéancier de mise en compatibilité progressive de l'ensemble des documents de planification avec l'objectif national d'atteinte du ZAN à l'horizon 2050. A court et moyen termes, la loi exprime un chaînage complet sur cette dimension de l'économie de la ressource foncière du SRADDET vers les SCoT, puis du SCoT vers les PLU.

L'ADU accompagnera donc ses territoires d'intervention pour traduire cette exigence et, dans un premier temps donc, pour remettre en perspective le SRADDET et les SCoT locaux parallèlement au dialogue que la Région Bourgogne-Franche-Comté doit ouvrir avec la conférence régionale des SCoT s'agissant des mises en compatibilité à assurer.

Participation au cercle d'expertise foncier dans le cadre de « ICI 2050 »

La région mobilise ses partenaires, experts de la problématique, dans un groupe de travail afin de recenser les données pertinentes et disponibles à l'échelle des EPCI, puis de les inclure en système avec les données déjà disponibles dans « ICI 2050 ».

L'ADU s'impliquera naturellement dans ce chantier en lien avec son activité d'observation du développement urbain.

Planification par les SCoT

Mise en œuvre du SCoT du Pays de Montbéliard

Le SCoT est un instrument de planification intercommunale destiné à harmoniser les politiques de l'agglomération afin de mieux gérer, organiser et maîtriser le développement territorial. Il fixe ainsi un cap sur lequel fonder les politiques publiques et doit faire l'objet d'un suivi pérenne. Approuvé en décembre 2021, le SCoT du Pays de Montbéliard constitue désormais un cadre de référence qu'il convient de faire vivre.

Trois catégories d'actions sont programmées en ce sens. Elles serviront d'appui, par le biais de réunions de travail spécifiques, à la construction d'une doctrine partagée entre les différents acteurs locaux et l'Etat concernant l'interprétation des différentes dispositions du SCoT.

Communication pédagogique et sensibilisation

L'ADU conduira des actions visant à faciliter l'appropriation du SCoT par les élus et les acteurs locaux. A cet effet des feuillets pédagogiques et synthétiques seront conçus pour exprimer l'esprit du projet de territoire et appréhender les objectifs du DOO. Des temps de partage seront également proposés auprès de différentes catégories d'acteurs (élus, services techniques des collectivités, partenaires institutionnels, acteurs opérationnels, bureaux d'études, ...) en articulation avec les missions d'assistance conseil aux communes.

Analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme communaux

Dans le cadre du portage du SCoT, PMA doit alerter à court terme les communes sur lesquelles une source d'incompatibilité potentielle de leur document d'urbanisme est décelée. L'ADU sera à disposition desdites communes pour procéder à une analyse détaillée, identifier la nature des évolutions à apporter et accompagner l'engagement des procédures adaptées.

Tableau de bord de suivi : constitution du « temps 0 »

Un « temps 0 » du tableau de bord de suivi sera finalisé et présenté en 2022, à partir des indicateurs retenus dans le dossier de SCoT approuvé. Ce tableau de bord doit constituer un outil de suivi, permettant :

- l'analyse des résultats du SCoT à réaliser obligatoirement six ans après son approbation sous peine de caducité,
- le pilotage en continu du document, grâce à un partage annuel autour de la réalisation de ses objectifs.

Outre l'entretien des données nécessaires à la production du tableau de bord, les indicateurs quantitatifs ou qualitatifs les plus pertinents pour dresser un bilan annuel et structurer le débat avec

la commission de PMA chargée du pilotage du SCoT seront identifiés, pour :

- fournir des éléments d'appréciation communs permettant de structurer les avis remis sur les PLU et les demandes d'autorisation commerciale,
- évaluer les besoins d'évolution du document de SCoT,
- entretenir le dialogue avec les territoires voisins.

Ce dispositif de suivi sera articulé à la mise en place d'outils d'observation qui constituent en eux-mêmes des objectifs du SCoT exprimés par le DOO, concernant tout particulièrement l'évolution de l'armature urbaine, la connaissance des potentiels fonciers constructibles, le devenir des espaces dégradés et la vacance commerciale.

Un outillage au service de la mise en œuvre des orientations du SCoT à déployer dans le temps

Au-delà de ces éléments, l'ADU est un support aux collectivités pour décliner le SCoT :

- dans les PLU, en mettant à disposition des ressources existantes (guide de la mise en œuvre de la TVB, étude paysagère, analyse foncière, valeur agronomique des terres) et en donnant des indications sur les possibilités de traduire les orientations du SCoT dans les PLU ;
- en apportant son expertise en urbanisme pour définir des projets d'aménagement répondant aux orientations qualitatives qu'il fixe ;
- dans la définition de politiques sectorielles destinées à définir des programmes d'actions cohérents (mobilités, économie, commerce...).



Accompagnement de la révision du SCoT du Doubs central

Dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'ADU poursuivra son accompagnement à la révision du SCoT qui entre en phase de définition des prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs.

En parallèle et sur la base des éléments transmis par le groupement de maîtrise d'œuvre, elle organisera et animera un séminaire avec les élus locaux destiné à les informer et à engager un échange sur les interactions existantes entre les documents de planification établis à différentes échelles. Il s'agira de mettre en évidence les incidences concrètes du SRADDET et du futur SCoT sur les documents d'urbanisme communaux.



En complément de ce séminaire, l'ADU réalisera des **feuilles pédagogiques** à visée opérationnelle destinées à faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des principales orientations et prescriptions du SCoT. Pour chaque sujet traité, ces fiches exposeront :

- les dispositions du SCoT concernées et leur fondement, de manière illustrée et pédagogique, afin de favoriser leur appropriation,

Accompagnement de PLU intercommunaux

La loi ALUR a transféré la compétence PLU aux intercommunalités, sauf minorité de blocage, pour inciter une gestion de l'urbanisme aux échelles intercommunales. Celles-ci sont en effet plus adaptées à la prise en compte des défis actuels du logement,

Assistance à communautés de communes

L'ADU est en mesure d'accompagner les intercommunalités s'engageant dans l'élaboration d'un PLUi, dès lors qu'elles adhèrent à l'association.

Ainsi, elle est engagée depuis 2018 dans une **assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la communauté de communes Rahin-et-Chérimont** qui a prescrit l'élaboration de son PLUi en 2017. L'ADU apporte dans la durée son expertise technique pour garantir le bon déroulement de la procédure, et assurer l'interface avec les prestataires retenus. Elle assure également la production régulière de **supports de communication et de concertation** afin de faciliter l'appropriation par tous des enjeux du PLUi. En 2022, cet accompagnement concernera la formalisation du projet de PLUi que l'équipe de maîtrise d'œuvre doit finaliser pour permettre son arrêt par le conseil de communauté.

Sur le fondement des dispositions de ce projet, le rôle de l'ADU consistera également à préparer des **outils**

Contributions au club PLUi régional

Piloté par la DREAL, le club PLUi a changé de format en 2021 en fusionnant avec le club Ecoquartiers. De nouveaux objectifs, davantage orientés sur le déclenchement de l'action publique en faveur de modèles de développement répondant aux défis climatique et énergétique, guideront ainsi ses activités.

- les différentes possibilités de leur traduction dans les PLU et les leviers opérationnels pouvant être mobilisés aux étapes de mise en œuvre,
- les acteurs opérationnels concernés et leur rôle.

des déplacements, du développement économique ou encore de l'environnement. Ainsi, à l'échelle nationale, plus de la moitié des EPCI ont désormais la compétence PLUi.

de suivi de la mise en œuvre du PLUi permettant d'alimenter le débat annuel de la communauté de communes sur la politique de l'urbanisme et de structurer les éléments d'évaluation.

A compter de 2022, l'ADU accompagnera également la **communauté de communes du Triangle Vert**, dont l'élaboration du PLUi a été prescrite fin 2015. Dans un premier temps, les travaux consisteront à élaborer le cahier des charges de **consultation de maîtrise d'œuvre** et à contribuer à l'analyse technique des offres.



Gestion des PLU et cartes communales

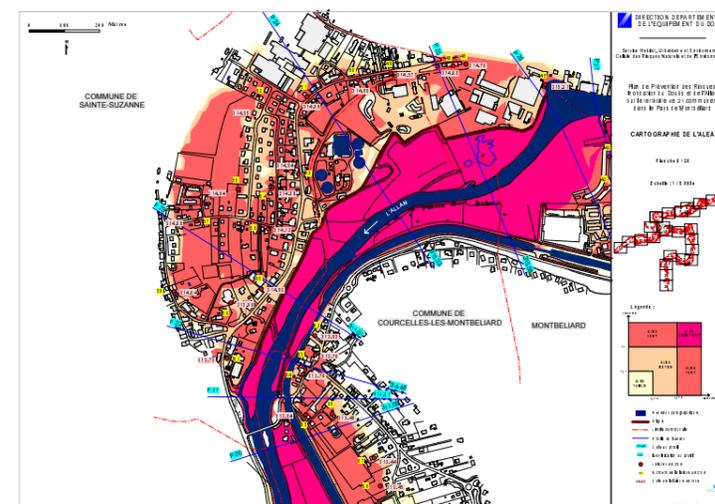
Mission permanente d'assistance conseil en urbanisme réglementaire

Pour apporter à ses adhérents un service complet de conseil en urbanisme réglementaire, l'ADU propose aujourd'hui un éventail de prestations :

- des conseils rapides sur toute question concernant la gestion, l'application ou l'évolution des documents d'urbanisme,
- la réalisation de procédures de modification simplifiée ou de mise à jour des documents d'urbanisme,
- la mise à disposition d'un guide des procédures, accessible aux membres sur le site internet de l'ADU et régulièrement actualisé en fonction des évolutions réglementaires,
- la numérisation aux normes CNIG et le versement sur le géoportail de l'urbanisme des documents d'urbanisme de ses communes adhérentes (obligatoire pour toute nouvelle procédure approuvée à compter de 2020),

- une veille juridique, accompagnée de la mise en ligne trois fois par an d'un bulletin d'actualités, destinée à anticiper les obligations issues des nouvelles dispositions législatives concernant les documents d'urbanisme,
- un suivi de l'élaboration et une analyse des contenus des documents cadres à portée prescriptive, tels que les plans de prévention des risques d'inondation, le SAGE ou le SRADDET, afin de faciliter leur application locale.

Ce service s'accompagne de chantiers internes visant à harmoniser les méthodes de conduite de projet concernant les documents d'urbanisme, dans un souci d'amélioration continue.



Assistance à maîtrise d'ouvrage aux communes adhérentes de PMA pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme communaux

En outre, l'ADU assure une mission permanente d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes de Pays de Montbéliard Agglomération pour l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme communaux. Cette mission consiste à produire le cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre dans un premier temps et à procéder à l'analyse technique des offres. Puis,

pendant toute la durée de vie du projet, elle apporte un support juridique et organisationnel ainsi qu'une analyse des contenus fournis par la maîtrise d'œuvre, et veille à la prise en considération des orientations intercommunales dans le projet. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage est aujourd'hui conduite auprès de la commune de Vieux-Charmont dont le projet de PLU est en cours d'élaboration.

3 LA CONTRIBUTION AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Dans une perspective d'harmonisation, faciliter le déploiement et l'évaluation de programmes d'actions cohérents

ORIENTATIONS TRIENNALES

Les différentes politiques publiques mises en œuvre s'effectuent dans un contexte d'amenuisement des moyens financiers et exigent une recherche croissante d'efficacité. L'évaluation de la pertinence des actions menées est ainsi devenue un incontournable de la conduite de ces politiques. Acteur de proximité, l'ADU reste par ailleurs l'une des garantes de la continuité entre les intentions stratégiques et leurs traductions sectorielles.

En exploitant ses capacités d'observation et sa connaissance du terrain, elle continuera ainsi à déployer des tableaux de bord permettant de faciliter les évaluations tout au long de la vie d'un projet, et tâchera d'investiguer de nouvelles thématiques qui puissent les enrichir.

L'évolution des besoins exprimés localement amène en effet à anticiper certaines préoccupations comme celles de la transition énergétique, des conditions de mobilités ou encore de l'adaptation de certains services à la population. Elle appelle en outre des coordinations nécessaires avec les territoires voisins, aux échelles des PETR ou du pôle métropolitain, mais aussi d'un environnement transrégional et transfrontalier spécifique.

Dans ces perspectives, l'ADU :

- conduira des études thématiques facilitant le déploiement de politiques territoriales cohérentes et répondant aux objectifs stratégiques des documents de planification,
- accompagnera ses territoires d'intervention dans le développement d'outils de suivi et d'évaluation et l'animation des échanges permettant la conduite de ces démarches,
- explorera des champs d'intervention possibles de politiques publiques à inventer ou à renouveler, pour répondre aux mutations sociétales et environnementales, en cherchant à mutualiser des informations avec les territoires voisins.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2022

Dispositifs de suivi-évaluation

L'ADU est mobilisée dans plusieurs dispositifs de suivi-évaluation de dispositifs déployés sur ses territoires d'intervention, qui font appel selon les besoins à plusieurs de ses savoir-faire : recherche, capitalisation

et entretien de données, géolocalisation, structuration d'indicateurs, analyse croisée, conduite, traitement et exploitation d'enquêtes qualitatives, animation des échanges partenariaux.

Tableau de bord du programme Action Cœur de Ville de Montbéliard : suivi permanent

L'ADU est intervenue en accompagnement de la ville de Montbéliard pendant la phase d'initialisation du programme « Action Cœur de Ville », notamment pour établir la maquette d'un tableau de bord permettant de mesurer l'impact de la mise en œuvre du programme d'actions sur l'attractivité du centre-ville. Les objectifs et la structure de ce tableau de bord, comprenant 46 indicateurs organisés autour des trois axes du projet, ont été partagés avec les partenaires du dispositif pour être inclus dans la convention d'ORT.

Sur ces fondements, l'ADU a produit en 2021 un « temps 0 » de ce tableau de bord. En vue d'un prochain rapport de bilan intermédiaire, l'ADU assure en continu un suivi de la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec les services concernés et la mise à jour de la base de données permettant le traitement des indicateurs. Des focus thématiques seront réalisés pour dresser un résultat plus complet de certaines lignes du programme : ainsi, en 2022, un bilan de l'évolution commerciale sera effectué.

Suivi-évaluation du Programme de Renouvellement Urbain du Pays de Montbéliard : partage du bilan à mi-parcours

Le dispositif de suivi-évaluation, demandé par l'ANRU, est indispensable pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés et pour enrichir le projet en continu. En effet, il doit permettre de veiller d'une part, au respect des objectifs initiaux malgré d'éventuelles évolutions de projets et d'autre part, à la convergence des interventions dans l'intérêt des citoyens dont l'implication doit être favorisée.

Dans cette perspective, Pays de Montbéliard Agglomération avait produit avec l'ADU un tableau de bord à l'appui du dossier de conventionnement avec l'ANRU, dont l'état « 0 » a été établi en 2018-2019. Celui-ci doit faire l'objet d'une mise à jour complète à mi-parcours et en fin de programme (2021 et 2024).

En 2021, l'ADU a été fortement mobilisée pour conduire un temps fort de bilan à mi-parcours, concernant le déploiement du projet de renouvellement urbain sur les quartiers de la Petite Hollande à Montbéliard et des Graviers-Evoironnes à Sochaux, avec le renseignement des indicateurs quantitatifs et qualitatifs tels que définis dans le tableau de bord de suivi-évaluation et la conduite d'entretiens auprès des différents acteurs

du projet de renouvellement urbain.

L'ensemble des analyses conduites feront en 2022 l'objet d'une synthèse ainsi que de restitutions et de mises en débat, visant à mesurer collectivement la direction donnée par le déploiement des projets et sa cohérence avec la trajectoire d'ensemble initialement envisagée.

L'ADU contribuera sur ces bases à l'animation des revues de projet avec l'ANRU et aux côtés des partenaires locaux.



Accompagnement du Programme Local de l'Habitat du Pays de Montbéliard

Un nouveau Programme Local de l'Habitat a été approuvé par le conseil de communauté de PMA le 17 décembre 2020, avec notamment pour objectif prioritaire de développer un plan de modernisation de l'offre de logements. Il se traduit dans un programme d'actions couvrant la période 2021-2026.

Au-delà de son investissement sur l'observation foncière, l'ADU accompagnera la mise en œuvre de ce programme :

- au travers de son appui aux communes membres pour favoriser l'émergence de projets d'ensemble concourant aux objectifs du plan de modernisation de l'habitat,

- en établissant des diagnostics rapides visant à vérifier l'opportunité d'engager des OPAH-RU dans les pôles urbains de l'agglomération,
- par la mobilisation des données relatives à la production de logements à différentes échelles, croisées avec le résultat de l'enquête foncière communale, permettant d'alimenter les élus dans le suivi des objectifs du PLH et du SCoT.

Elle se tiendra à la disposition de PMA pour contribuer à l'animation de réunions de secteurs et à la journée annuelle de l'habitat, pour restituer ses analyses.



Diagnostic de l'offre et de la demande en modes de garde pour la petite enfance dans le Pays de Montbéliard

Depuis 2017, PMA exerce des compétences de services à la personne sur le territoire des 12 communes de l'ancienne Communauté de Communes des Balcons du Lomont. L'agglomération gère également la crèche de Colombier-Fontaine, anciennement de compétence de la Communauté de Commune des Trois Cantons.

Préalablement à la négociation d'un Contrat Territorial Global (CTG) avec la CAF, l'agglomération doit pouvoir prendre appui sur un diagnostic global à l'échelle complète de son territoire.

En 2022, l'ADU finalisera le volet petite enfance de ce diagnostic dans la perspective d'une présentation du

CTG aux maires et opérateurs en mars. Il comprendra un état des lieux sur la localisation et les capacités d'accueil des différents types de modes de gardes pour les enfants de moins de trois ans, ainsi que sur les services associés. Celles-ci seront mises en relation avec le nombre d'enfants concernés et les tendances observées concernant la natalité, afin de mettre en perspective l'adéquation entre l'offre et la demande de façon territorialisée et comparée avec des indicateurs départementaux et nationaux. Ce diagnostic sera complété par les résultats d'un benchmarking auprès d'EPCI ayant la compétence en matière de services à la petite enfance.

Suivi de la stratégie d'aménagement commercial du Pays de Montbéliard

L'ADU est associée au suivi de l'étude de stratégie de développement commercial confiée par PMA au bureau d'études AID, qui doit être finalisée au cours du premier semestre 2022.

Les résultats de cette étude permettront notamment d'anticiper l'intégration d'un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique au SCoT du Pays de Montbéliard. Dans cette perspective, l'ADU est à disposition de son

partenariat pour préparer cette prochaine évolution du SCoT et étudier les conditions d'un suivi pérenne des dispositions qui seront retenues. L'opportunité de mettre en place un observatoire du commerce sera ainsi évaluée, en intégrant également les besoins d'analyses de l'organisation logistique du territoire (stocks et flux), ce volet étant rendu obligatoire depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021.



4 LA PRÉPARATION DE PROJETS LOCAUX D'AMÉNAGEMENT

Améliorer la qualité environnementale, urbaine et paysagère et œuvrer au déploiement de programmes de renouvellement

ORIENTATIONS TRIENNALES

Tant les différents documents de planification et de programmation élaborés localement que les politiques nationales relayées par des dispositifs de soutien territorial, portent des priorités partagées concernant le renouvellement urbain et le renforcement des qualités et des valeurs d'usages d'espaces soumis à des effets de déprise. Dans un contexte de territoires sans tension immobilière et de baisse de moyens, ces objectifs nécessitent de plus en plus de faire évoluer les modes d'intervention pour s'inscrire dans des démarches d'urbanisme « négocié » (participation citoyenne, contractualisation publique, partenariat avec les acteurs associatifs et économiques, ...).

Ces préoccupations coïncident avec la volonté de promouvoir de nouveaux modes de développement local dont l'objectif n'est plus de répondre à des logiques de gestion de croissance mais d'accompagner les différentes transitions à l'œuvre. Celle-ci appelle également de nouvelles réponses dans la fabrication de projets.

C'est avec ces prismes que l'ADU accompagnera les collectivités dans leurs actes d'aménagement, complémentairement aux politiques sectorielles. Améliorer les qualités environnementales, urbaines, paysagères et architecturales, favoriser l'émergence de projets de revitalisation d'espaces prioritaires de renouvellement, sont au cœur des préoccupations des territoires d'intervention de l'ADU, qu'elle accompagnera donc en identifiant les leviers les plus pertinents pour concrétiser ces ambitions. Priorité nationale, l'objectif du « zéro artificialisation nette » nécessite parallèlement de faire davantage reconnaître les valeurs des espaces non construits, par le biais de démarches de projets spécifiques.

Différents axes de travail sont à privilégier par l'ADU :

- De façon générale, sensibiliser les acteurs locaux aux différentes composantes de la qualité urbaine et la promouvoir dans l'ensemble des projets accompagnés, diffuser une culture de l'innovation qui contribue à renouveler les approches de l'aménagement,
- Favoriser l'émergence et accompagner la concrétisation de projets concourant à la revitalisation des centres, à la reconquête de friches ou d'espaces dégradés et au renouvellement des quartiers d'habitat social,
- Soutenir l'élaboration de projets de valorisation et de préservation d'espaces naturels et agricoles, visant à faire reconnaître leurs fonctionnalités au bénéfice de l'ensemble d'un territoire,
- Accompagner les territoires périurbains et ruraux voisins demandeurs d'ingénierie et, plus globalement, se rendre disponible pour appuyer les nouvelles équipes d'élus dans la définition de leurs stratégies territoriales.

Pour rappel, en fonction de ses capacités, l'ADU pourra elle-même intervenir en maîtrise d'œuvre sur des études d'aménagement ou de programmation pré-opérationnelles dans le cadre de contrats de prestations de services ou sur réponse à appels d'offres (un tableau en annexe présente les cas de figure ne relevant pas du programme partenarial de l'ADU).

PROGRAMME DE TRAVAIL 2022

Renouvellement urbain des quartiers d'habitat social

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Pays de Montbéliard : animation du groupe qualité

Dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'agglomération du Pays de Montbéliard, l'ADU est chargée d'appuyer l'animation du groupe qualité urbaine et architecturale mis en place pour examiner chaque opération déployée, veiller à son insertion urbaine, à sa qualité de conception et à ses conditions de gestion et de durabilité. Initialement mobilisée pour le suivi des projets de construction, de réhabilitation et de résidentialisation de logements, l'ADU étendra désormais son activité aux projets, publics ou privés, d'aménagement des espaces extérieurs et d'équipements en prenant notamment appui sur le référentiel qualité élaboré en 2018.

Le rôle défini pour l'ADU est :

- d'analyser les projets en phase de conception avec les maîtres d'ouvrage et leurs maîtres d'œuvre,

- de présenter annuellement au groupe qualité une évaluation des projets après leur livraison, au regard de leur valeur d'usage et de leur insertion urbaine,
- de conseiller les maîtres d'ouvrage concernés sur la gestion d'espaces en attente après démolitions,
- d'enrichir et mettre à jour le référentiel qualité des espaces extérieurs élaboré en phase de préfiguration du NPNRU et les plans guides renouvellement urbain des deux quartiers, mis en perspective à l'échelle des villes et de l'agglomération.

L'ADU est par ailleurs associée au suivi d'une mission, engagée en 2021, relative au marketing territorial des quartiers, confiée par PMA au bureau d'études Nouvelles Marges et Epiceum.



© ADU

Renouvellement urbain du quartier Graviers-Evoironnes à Sochaux : assistance technique

Complémentaire, dans le cadre d'une nouvelle convention triennale conclue avec la ville de Sochaux, l'ADU continuera à apporter son appui technique pour le déploiement du projet établi sur le quartier Graviers-Evoironnes, défini d'intérêt régional, visant :

- à accompagner la mise en œuvre opérationnelle du **programme des espaces extérieurs**, ainsi que l'engagement et le suivi des opérations inscrites dans la maquette financière de la convention de renouvellement urbain,

- à contribuer à mettre en œuvre la **charte de participation** élaborée pendant la phase de préfiguration du NPNRU en aidant à l'appropriation et au fonctionnement du « Kiosk » (Maison du Projet) et à l'amélioration des outils participatifs mis en place, en participant à des événements organisés par la ville, notamment la fête annuelle du sport, pour diffuser la connaissance du projet urbain du quartier et en préparant l'évaluation de la démarche participative.

Projets urbains des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville du Pays de Montbéliard

Plus généralement, l'ADU poursuivra son suivi des études urbaines menées sur les sept quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville qui, outre les deux quartiers inscrits au NPNRU, concernent :

- les Champs Montants à Audincourt,
- Champvallon à Bethoncourt,
- les Fougères à Grand-Charmont,
- la Chiffogne à Montbéliard,
- les Buis à Valentigney.

Elle veillera particulièrement à l'adéquation des projets développés avec les principes directeurs formulés dans les plans guides établis sur chacun des quartiers pour conduire leur renouvellement dans la durée.

Elle pourra animer les réflexions visant à définir des stratégies de poursuite de la rénovation urbaine de ces quartiers à partir de 2021/2022, articulées aux stratégies patrimoniales des bailleurs.

Elle se tiendra également à disposition des communes de Bavans et d'Étupes, dont les quartiers respectifs de Champerriet et de la Montagne sont désormais sortis de cette géographie prioritaire et sont inscrits en dispositif de veille active, afin d'aider à la mise en œuvre de leurs projets de renouvellement urbain.

Ce suivi permettra d'alimenter régulièrement l'évaluation du contrat de ville unique sur son volet urbain et de contribuer à la mise en œuvre du PLH concernant l'amélioration du cadre de vie des quartiers.

Aménagement du quartier Champerriet à Bavans

Dans la continuité du schéma de réaménagement des espaces extérieurs du quartier réalisé en 2021, l'ADU apportera un regard sur les propositions de conception opérationnelle formulées par le maître d'œuvre retenu par la ville afin de garantir le respect des intentions exprimées et partagées avec la ville et le collectif d'habitants du quartier. Elle participera par ailleurs aux animations menées par PMA dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la ville.



Revitalisation des centres

Quelle que soit leur échelle – ville, bourg ou village – les communes sont confrontées à un enjeu commun de revitalisation de leurs centres qui font notamment suite à des logiques progressives de dispersion des différentes fonctions urbaines qui y étaient précédemment concentrées. Celles-ci se traduisent par la disparition d'activités économiques et de commerces, un vieillissement de l'habitat, une inadéquation d'équipements et d'espaces publics aux usages contemporains, une diminution de la population résidente et une perte d'animation dans des espaces qui restent cependant des lieux d'identification collective et de sociabilité.

Pour autant, les centres concernés constituent une réponse adaptée à de grands enjeux contemporains d'évolution des structures socio-économiques des ménages, de réduction des besoins de déplacements, de transition écologique et de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Leur redynamisation apparaît essentielle et nécessite la formalisation de projets partagés permettant de guider dans le temps long l'action publique et privée, compte tenu de la complexité des stratifications historiques, de la spécificité géographique, de la mixité des usages et de la configuration propres à chacun des centres.

L'ADU est ainsi à disposition des communes et des EPCI concernés pour les accompagner dans la définition de leurs **stratégies de revitalisation** et de leurs **projets d'aménagement de centres**, entrant dans le cadre de dispositifs spécifiques, initiés notamment par l'Etat (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, ...).

C'est ainsi que l'Etat soutient les trois agences d'urbanisme de la région Bourgogne-Franche-Comté pour une assistance globale et sur mesure à la définition et la mise en œuvre des Opérations de Revitalisation de Territoires dans la Région en lien avec les DDT concernées. Pour ce qui concerne l'ADU, cette assistance prend la forme de missions de conseil expertise auprès de communes de ses territoires d'intervention retenues dans le programme Petites Villes de Demain.

Programme de recherche ECOPOLIS : répliquabilité et sensibilisation au traitement de friches par « phytomanagement »

Aux côtés de PMA, du bureau d'études en ingénierie de l'environnement TESORA (spécialisé en sites et



Accompagnement des communes de Fesches-le-Châtel et Pont-de-Roide-Vermondans

Parallèlement à la définition de leur stratégie de revitalisation, l'ADU intervient pour établir la maquette d'un tableau de bord visant à mesurer dans le temps l'impact de la mise en œuvre des actions sur l'attractivité des deux centres concernés. L'objectif est que ces indicateurs soient partagés avec les partenaires du dispositif pour être inclus dans la future convention d'ORT.

Accompagnement de la communauté de communes de Rahin-et-Chérimont

La mission d'expertise vise à établir un plan guide d'intervention sur les espaces publics des centres des communes de Champagny et de Ronchamp. Il s'agit de sensibiliser les acteurs locaux à l'intérêt d'une stratégie d'intervention en appui du projet de revitalisation, à partir d'un diagnostic des continuités et ruptures, du fonctionnement et des usages des espaces publics, qui permettra aux collectivités de définir un programme d'aménagement cohérent et hiérarchisé.

sols pollués) et des deux laboratoires universitaires FEMTO-ST et Chrono-Environnement, l'ADU fait partie

de l'équipe lauréate de l'appel à projets générique 2020 de l'Agence Nationale de la Recherche pour mener le projet ECOPOLIS porté par l'Université de Franche-Comté.

Ce projet vise à expérimenter sur une durée de 3 ans et demi les techniques innovantes de phytomanagement dans le traitement de friches industrielles qui seront développées sur un site de Vieux-Charmont.

Dans ce cadre, l'ADU, avec l'appui de l'AUTB, a la responsabilité de conduire deux volets du programme concernant :

- **l'identification des sites propices aux techniques de phytomanagement** dans le Nord Franche-Comté qui constitue un territoire industriel cohérent,
- **la sensibilisation de la société civile et des responsables politiques** à l'intérêt de cette méthode, en complément du volet scientifique assuré dans le cadre de Territoire d'Innovation et par le Pavillon des Sciences de Montbéliard.

Après avoir identifié les sites propices aux techniques de phytomanagement sur la base de critères établis avec le consortium, les agences d'urbanisme :



Accompagnement de projets d'aménagement et de construction

Révéler, embellir et préserver les identités du Pays de Montbéliard, redynamiser les centres urbains, promouvoir le renouvellement urbain et favoriser la reconquête d'espaces délaissés, constituent des

- décriront de la méthodologie employée afin de permettre sa publication en tant que produit de recherche,
- engageront des entretiens avec les responsables politiques concernés par des sites potentiellement adaptés au phytomanagement afin d'établir une priorité d'intervention ;
- poursuivront les actions de sensibilisation engagées auprès du public et des collégiens de Sochaux.

Par ailleurs, dès que le site d'expérimentation sur Vieux-Charmont aura été sécurisé pour permettre sa fréquentation, l'ADU accompagnera également des visites pour le faire connaître publiquement et partager l'intérêt des techniques qui y sont déployées. Ces visites pourront s'inscrire dans l'organisation d'une conférence destinée à restituer les premiers résultats de l'étude et à échanger sur les potentiels d'expérimentation du territoire.

préoccupations collectives au cœur des projets du territoire. L'ADU accompagne ses membres pour identifier les leviers permettant la concrétisation de ces ambitions.

Réalisation d'études d'aménagement

L'ADU apporte son assistance à l'ensemble de ses membres pour la conception de projets urbains, d'aménagement et de construction déclarés d'intérêt communautaire ou impliquant au moins trois de ses membres.

Dans ce cadre, l'ADU accompagne les projets à chaque étape du processus de conception, de l'idée initiale à sa réalisation concrète, de l'expression des besoins jusqu'à l'appui à la mise en œuvre des programmes et l'assistance au suivi opérationnel. Les collectivités bénéficient ainsi d'un partenaire technique pour les accompagner dans leurs prises de décision tout au long du processus. Intermédiaire entre les multiples acteurs qui interviennent, l'ADU veille aux intérêts de la maîtrise d'ouvrage et au bon déroulement d'ensemble du projet.

Site de développement du motocross de Villars-sous-Ecot

Le SCoT du Pays de Montbéliard approuvé le 16 décembre 2021 identifie l'extension du motocross de Villars-sous-Ecot dans le cadre de la politique sportive de PMA et de son soutien à l'organisation de compétitions de haut niveau concourant au rayonnement du territoire. Le projet viserait à développer de nouveaux circuits et à l'associer à la structuration d'un pôle mécanique permettant de dynamiser l'animation du site et les usages locaux.

L'ADU réalisera un diagnostic du site et proposera des orientations d'aménagement et d'insertion de cet équipement, visant à consolider un programme et à déterminer les possibilités et conditions de son développement.

Orientations d'aménagement de friches ou espaces mutables à restructurer

En lien avec ses travaux d'inventaire des espaces mutables et en fonction des besoins de clarification des enjeux de reconversion par les collectivités publiques sur certains d'entre eux, l'ADU conduira des démarches exploratoires sur leurs capacités de restructuration. Ces travaux consisteront à établir un diagnostic du site considéré et de son environnement, identifier ses potentiels de développement, déterminer une ou des vocation(s) préférentielle(s) avant de proposer un scénario possible d'aménagement. Ils doivent permettre aux acteurs locaux de s'accorder sur des objectifs partagés et une stratégie d'intervention avant d'engager des études de faisabilité, et d'anticiper leur inscription dans les dispositifs de soutien et de contractualisation auxquels les collectivités pourront prétendre.



Plan directeur d'aménagement des Portes du Jura

Le bâtiment de l'ex-clinique des Portes du Jura fait aujourd'hui l'objet d'un projet de reconversion, dont le programme est en cours de définition. L'objectif est de transformer ce bâtiment en démonstrateur d'applications de la technologie hydrogène, incluant un pôle de recherche, des logements étudiants, une antenne du CNAM et d'autres filières de formation. Pour accompagner cette reconversion, l'ADU travaillera sur son intégration par l'aménagement des espaces extérieurs publics et privés. Il s'agira de définir une trame cohérente et hiérarchisée à l'échelle de l'ensemble du site des Portes du Jura pour matérialiser les liens avec les différentes fonctions urbaines avoisinantes (pôle de services de la Petite Hollande, Pied des Gouttes, équipements sportifs et de loisirs, lycée, etc).

Mission permanente d'assistance conseil en aménagement

Plus globalement, l'ADU apporte sur demande des collectivités membres un conseil permanent préalable à l'engagement d'opérations d'aménagement ou de construction. Selon les besoins, ce conseil se traduit par des analyses, des esquisses urbaines ou des réflexions programmatiques visant à améliorer la qualité des projets. Ces éléments permettent d'accompagner la réalisation d'un cahier des charges de consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre et d'en assurer le suivi, ou de participer aux analyses lorsqu'un concours d'architecture est engagé.

Appui à la mise en œuvre de projets communaux

Ces dernières années, plusieurs projets de développement, à des échelles diverses (programme cœur de ville, potentiels de zones à urbaniser, requalification d'espaces publics, ...) se traduisant par des schémas d'aménagement d'ensemble ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration, notamment avec les communes de Blamont, de Colombier-Fontaine, d'Etupes, de Pont-de-Roide-Vermondans, de Sainte-Marie ou de Valentigney. Au-delà des études menées, l'ADU poursuivra son appui pour faciliter la mise en œuvre des intentions exprimées au travers

de ces projets d'ensemble. En fonction des priorités d'accompagnement définies par le CLCT, l'ADU pourra alors aider à la formalisation des dossiers à soumettre pour bénéficier d'aides techniques ou financières.

Appropriation opérationnelle du « Zéro Artificialisation Nette »

L'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » défini par la loi dite « climat et résilience » du 22 août 2021 a de nombreuses conséquences tant en matière de planification et d'urbanisme réglementaire que d'aménagement opérationnel. C'est pourquoi, en complément et en appui à ses contributions aux réflexions menées aux échelles nationale et régionale, l'ADU s'efforcera de décrypter localement les moyens, les opportunités et les limites à la mise en œuvre du ZAN. Au-delà d'une définition et d'une nécessaire appropriation des différentes notions – artificialisation, imperméabilisation, renaturation, compensation, etc. - portées par cet objectif, il s'agira d'approfondir leurs réelles possibilités de mise en œuvre opérationnelle, y compris en constituant un catalogue de « bonnes pratiques ».

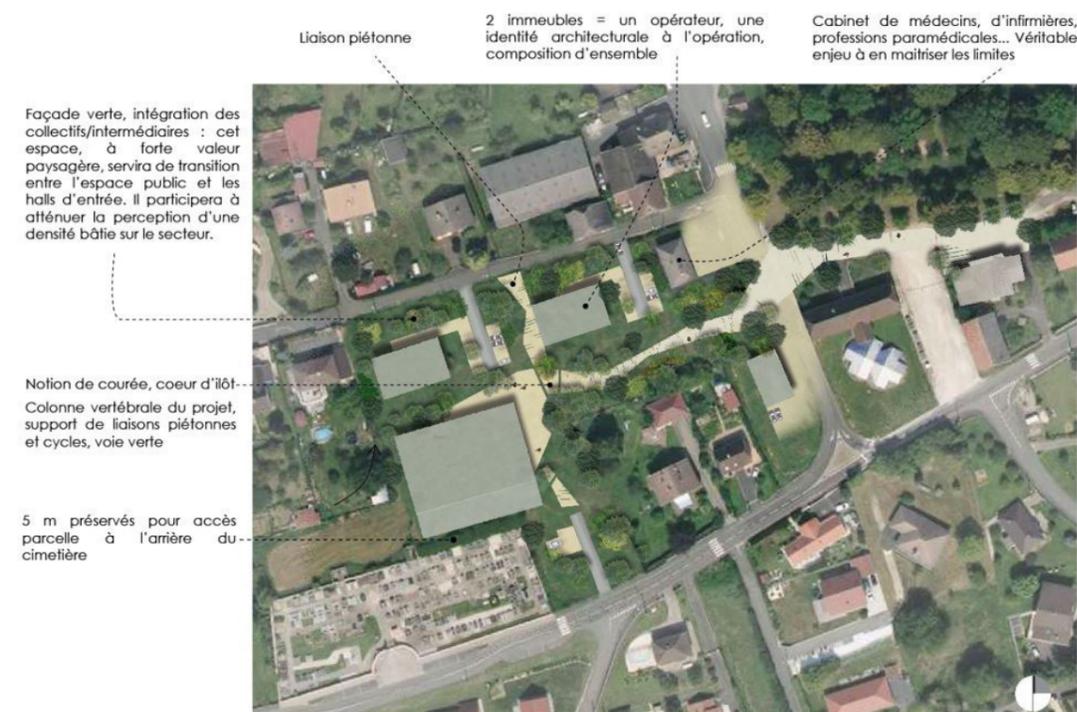
Implication dans les « Démonstrateurs de la Ville Durable »

Dans le cadre du quatrième programme d'investissement d'avenir et du plan de relance, l'Etat a initié en mai 2021 un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de « démonstrateurs de la ville durable ». Celui-ci vise à créer un réseau national de démonstrateurs à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de transition écologique et de développement durable des espaces urbains français. Il s'agit de relever les défis de la ville durable en termes de sobriété, de résilience, d'inclusion et de production urbaine, au travers d'opérations d'aménagement qui concrétisent des projets de transformation de sites, en expérimentant des initiatives à fort impact du point de vue de leur démonstrativité, et qui portent une stratégie de réplication des composantes innovantes du projet. L'objectif est d'accélérer l'inclusion des objectifs de transition écologique dans les projets d'aménagement.

Localement, deux candidatures soutenues par PMA ont été portées par la commune de Badevel pour un projet de « living lab H2-Bois » et par la ville

de Valentigney pour la reconversion de la friche industrielle des Rives du Doubs. Dans ce cadre, l'ADU fait partie des équipes projets qui seront mobilisées pour l'incubation puis le déploiement potentiel de ces démonstrateurs.

Ainsi, si les projets sont retenus, l'ADU accompagnera les collectivités pour intégrer les objectifs de qualité urbaine, architecturale et environnementale et d'amélioration des conditions de vie de leurs usagers finaux dans les phases de conception des opérations, puis de suivi et de bilan de leur réalisation. Elle contribuera notamment à une évaluation qualitative des usages suscités par ces projets, permettant d'identifier les limites d'utilisation et contraintes perçues d'une part et les avantages, utilités et niveaux d'efficacité d'autre part.



Quartier Mignerey – Parti d'aménagement - Représentation du possible...

Source : ADU



Source : www.ecologie.gouv.fr/habiter-france-demain

Conseil architectural

Dans le cadre du NPNRU, l'ADU est mobilisée dans un « groupe qualité » pour suivre les projets bénéficiant de financements publics : elle est alors amenée à accompagner les maîtres d'œuvre du stade de l'esquisse à celui du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme. Cette pratique concourt à développer une expertise reconnue concernant le diagnostic, les potentialités et les moyens de valoriser l'insertion architecturale de bâtiments neufs ou à réhabiliter.

Ainsi, pour répondre aux besoins croissants de conseil qualité exprimés par les collectivités, l'ADU peut les accompagner dans ces analyses architecturales ainsi que dans le dialogue avec les porteurs de projet en amont du dépôt de permis de construire.

Coopérer et alimenter le débat local

ORIENTATIONS TRIENNALES

Le statut associatif de l'ADU vise à offrir un lieu de dialogue et de ressources collectif à ses membres sur les problématiques de développement territorial et d'aménagement du cadre de vie. La consolidation de son partenariat doit rester un objectif dans l'optique de développer une compréhension et une vision partagées des enjeux et des perspectives d'évolution des territoires.

Afin d'optimiser les travaux de l'ADU et de favoriser la convergence entre échelles territoriales, la mise en commun d'études, outils et méthodes de travail doit donc se poursuivre. L'ADU peut déjà faire bénéficier au territoire de son adossement à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et du travail en réseau avec les autres agences régionales qu'il s'agit de renforcer. Ses outils lui permettent d'automatiser de plus en plus de traitements d'informations simples qui, réalisés une première fois, peuvent être mis à disposition de tous. Par ailleurs, l'impératif de mutualisation conduira à développer les pratiques de coproduction avec les services des collectivités et des autres structures d'ingénierie mais aussi de concertation, les défis de l'urbanisme durable amenant à coordonner une multitude d'acteurs.

Les objectifs exprimés ici contribuent de façon transversale au développement des quatre axes d'orientations précédemment exprimés. Il s'agira pour l'ADU :

- de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux territoriaux et urbains,
- de diversifier ses techniques et ses supports d'information, d'animation, de mobilisation pour faire connaître les activités de l'association,
- de faire valoir ses capacités à mobiliser des partenariats dans des configurations multiples en appui au portage de démarches par les collectivités,
- de partager nos ressources en données, méthodes, outils et expériences,
- de structurer une veille plus active sur les grandes préoccupations supra-régionales et transfrontalières susceptibles d'influer l'aménagement local ou de comprendre les spécificités de son positionnement.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2022

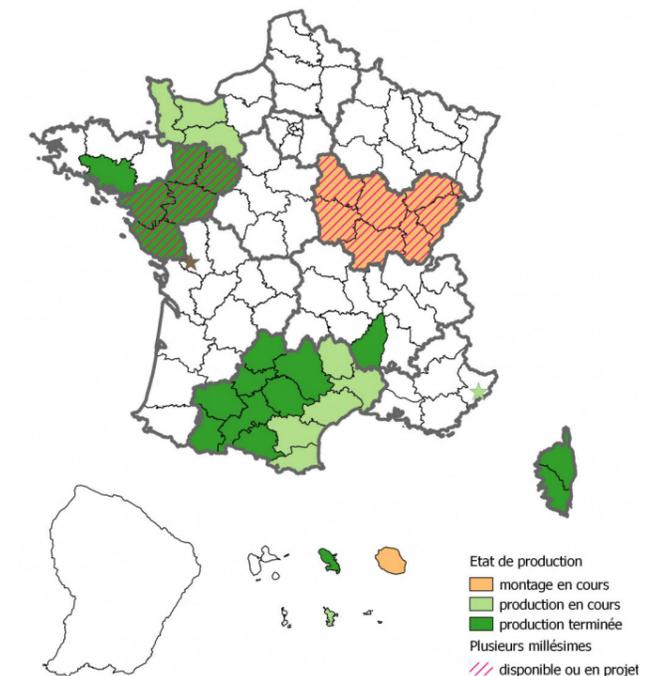
Implication dans les réseaux d'acteurs locaux, mutualisation de connaissances et d'outils

Stratégie régionale de la connaissance en Bourgogne-Franche-Comté

Les agences d'urbanisme de la région Bourgogne-Franche-Comté sont mobilisées pour accompagner les missions des observatoires régionaux, et notamment le Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (ROCER), en co-pilotage avec la DREAL, afin de concourir à une gestion plus économe des espaces. L'ADU contribue aux groupes de travail mis en place dont l'objectif est de favoriser l'accès aux données adaptées à l'observation des phénomènes. Elle participe également au groupe de travail relatif aux zones d'activités économiques dans l'objectif de produire une information homogénéisée avec les autres producteurs d'information. Ces travaux sont menés sous l'égide d'IDÉO BFC (Informations et DonnEes Ouvertes en Bourgogne-Franche-Comté), dispositif d'acquisition, de mutualisation et de partage de données porté par l'Etat et la Région, dont l'ADU partage les objectifs.

L'objectif est aujourd'hui d'étendre et de faire évoluer IDÉO BFC vers une plateforme régionale de partage et de diffusion de la connaissance en Région, allant au-delà de seules données géographiques. Une convention Etat-Région a ainsi été signée en 2018 pour structurer un réseau de la connaissance dans lequel les agences d'urbanisme sont identifiées pour apporter leurs méthodes et leurs expertises, ainsi que leurs connaissances des territoires régionaux. L'ADU contribuera, dans ses domaines de compétences, à

ce développement. Elle participe ainsi aux réunions du collège des producteurs et des utilisateurs. Les agences d'urbanisme régionales sont en outre représentées au sein du comité opérationnel animant l'ensemble du dispositif.



Carte des territoires couverts par l'OCSGE - Source : CEREMA

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) de Bourgogne-Franche-Comté

Les agences d'urbanisme régionales représentées par l'AUTB sont associées en tant que personne qualifiée aux instances du CRHH. Celles-ci permettent

de partager une information sur l'application des politiques nationales du logement et sur différentes problématiques du développement local.

Comité régional de labellisation des écoquartiers de Bourgogne-Franche-Comté

L'ADU est par ailleurs membre de la commission régionale de suivi des projets d'éco-quartiers en tant que personnalité compétente. Elle est dans ce cadre amenée à apporter son regard sur les projets d'éco-quartiers soumis par les collectivités pour les inscrire dans une démarche de labellisation. Elle ne donne son avis que sur les projets extérieurs à son territoire d'intervention.

L'ADU relaiera également auprès des collectivités locales les attendus de la labellisation d'éco-quartiers et identifiera avec celles-ci les projets susceptibles de s'inscrire dans une telle démarche.

Comités locaux de cohésion territoriale

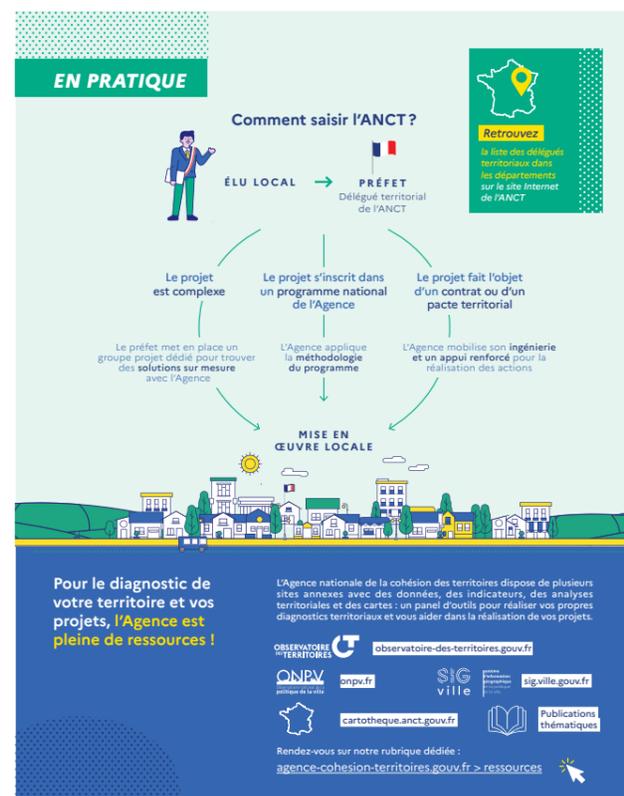
Créée par la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019, l'ANCT agit auprès des collectivités territoriales et de leurs groupements, notamment des territoires les plus fragiles, au travers de trois modalités d'intervention :

- le déploiement de programmes d'appui territorialisés (ACV, PVD, ...),
- l'aide à la conception et à la mise en œuvre de projets de territoires dans le cadre de contrats de cohésion,
- l'appui en ingénierie et sur mesure à des projets locaux, qui ne pourraient aboutir sans un soutien spécifique de l'ANCT.

Localement, des comités locaux de cohésion territoriale sont mis en place dans chaque Département afin d'orienter les travaux de l'agence nationale en :

- contribuant à la définition d'une stratégie locale d'intervention,
- informant sur les projets locaux suivis par l'ANCT,
- coordonnant les interventions des différents acteurs mobilisés.

L'ADU fait partie du collège des structures intervenant dans le champ de l'ingénierie territoriale de deux CLCT : celui du Doubs et celui de Haute-Saône.



Source : www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr

Observatoire départemental de la consommation d'espace du Doubs

Depuis son lancement en 2016, l'ADU est impliquée dans cet observatoire visant à mettre en synergie les connaissances, les expériences et les actions des acteurs locaux en matière de gestion économe de l'espace.

Echanges professionnels et coopérations au service de l'ingénierie territoriale

Réseau professionnel de la FNAU

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) constitue un réseau de 1 500 professionnels permettant de partager des expériences et de bénéficier de relations avec les associations de collectivités locales et l'Etat.

Ainsi, l'ADU continuera à participer régulièrement à plusieurs clubs professionnels, tels que ceux consacrés à la cohésion sociale, à l'énergie, à l'environnement, au foncier, à la géomatique, à la planification et la réglementation, ou au projet urbain et au paysage.

Elle contribuera également aux travaux et manifestations de la Fédération, tout particulièrement lorsqu'ils font écho à une problématique à traiter localement : par exemple, l'ADU s'implique actuellement dans le chantier relatif à la construction de référentiels communs pour l'analyse de l'évolution des villes moyennes.

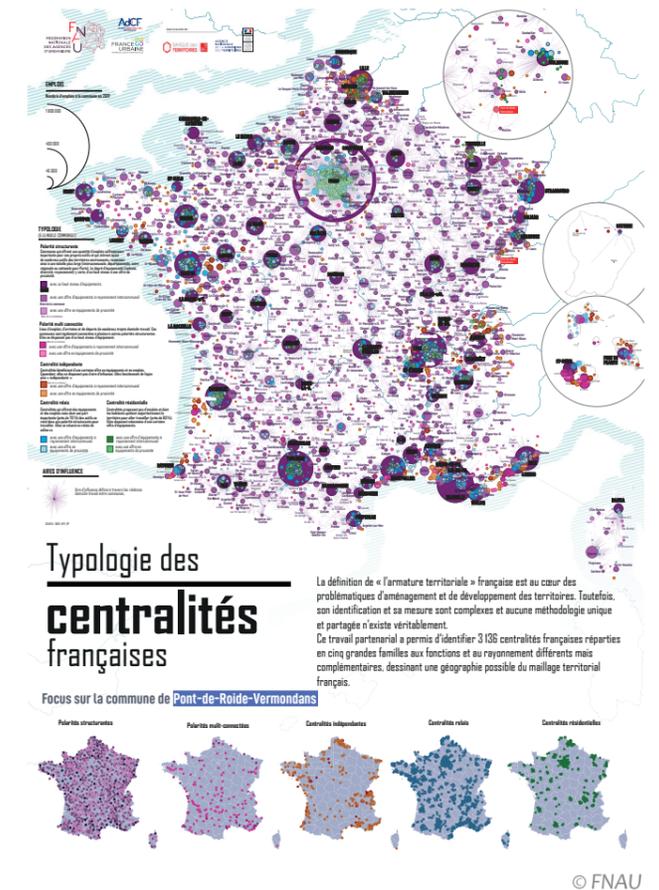
En fonction de ses capacités, elle se mobilisera également dans la rencontre annuelle des agences d'urbanisme.

Cette participation active permet de faire connaître et diffuser des bonnes pratiques.

A l'échelle de nos territoires d'intervention, le réseau des agences d'urbanisme Saône Rhin Rhône permet parallèlement d'instaurer des relations de travail efficaces. Ce réseau local offre l'opportunité de mutualiser connaissances et méthodes dans des échanges de proximité, mais également de porter des projets communs. En fonction de l'évolution des contraintes sanitaires, une journée d'échanges du réseau sera proposée dans le courant de l'année.

Partenariats locaux

Afin de s'inscrire dans un réseau d'ingénierie efficace et mutualisé au service des collectivités, l'ADU s'efforce d'instaurer des pratiques de travail collaboratives avec d'autres structures. Souvent développées et expérimentées à l'occasion d'une mission spécifique, ces pratiques doivent pouvoir être pérennisées dans un objectif de mutualisation et de reconnaissance des capacités collectives de travail des acteurs locaux. Dans des registres différents, il



© FNAU

Accompagnement de projets d'étudiants

L'ADU souhaite être un lieu de diffusion et d'éducation à l'urbanisme. Elle accorde une grande importance à l'accueil d'étudiants dans une logique d'enrichissement mutuel visant à transmettre ses savoir-faire professionnels, à renouveler ses ressources théoriques et méthodologiques et à enrichir les regards sur ses territoires d'intervention.

Chaque année, elle accueille ainsi des stagiaires de longue durée provenant d'horizons différents : ainsi en 2022, une étudiante en Master « génie de l'aménagement et de l'environnement » de Polytech Tours est accueillie à l'ADU.

Diffusion d'expériences : organisation d'événements

L'ADU propose régulièrement l'organisation de journées destinées à éclairer par des regards extérieurs des préoccupations locales d'actualité ou émergentes. Ces journées peuvent prendre la forme de conférences ou de visites qui seront annoncées par les supports de l'ADU et accompagnées de dossiers de synthèse. Pour l'année 2022, les premières thématiques de conférence ou visite envisagées concernent les incidences de la loi « climat et résilience » ainsi qu'un débat autour de l'étude des futurs énergétiques à horizon 2050 réalisée par RTE.

Elle mutualisera, le cas échéant, ces temps avec le Conseil de Développement et avec l'AUTB avec lesquels elle pourra collaborer à l'organisation d'événements et développer des programmes cohérents et complémentaires.



Centre de ressources partenarial

Site internet

L'ADU poursuivra son effort de développement d'outils pédagogiques et d'accès facile via son site internet pour partager ses ressources cartographiques, documentaires ou iconographiques. Elle continuera à enrichir son portail cartographique, partagera sa veille juridique et documentaire et assurera une information ciblée sur les appels à projets susceptibles d'intéresser nos membres.

Le site internet de l'ADU restera le support privilégié de diffusion des études et de partage d'informations d'actualité. De nouvelles fonctionnalités sont constamment étudiées pour améliorer l'accès des membres au centre de ressources de l'ADU. A cet effet, un nouveau site internet sera mis en place

en cours d'année 2022 afin de rendre davantage lisible les productions de l'ADU et de faciliter l'accès de ses membres aux informations qui leur sont spécifiquement destinées.

Enfin, l'ADU étudiera la possibilité de déployer de nouveaux outils de consultation et de visualisation de ses données par le biais d'évolutions de son portail cartographique. En particulier, l'exigence d'une meilleure lisibilité des activités d'observation et d'analyse de l'ADU conduira à faciliter la consultation des informations capitalisées dans la conduite de ses missions : mise à jour de l'atlas des parcs d'activités ou des QPV, constitution des tableaux de bord, bases d'information sur les gisements fonciers, etc.

Restitution d'études : publications, temps d'échanges

Dans la continuité des efforts entrepris depuis 2018, l'ADU valorisera régulièrement ses travaux au moyen de publications visant à en diffuser largement les résultats et à traiter d'enjeux collectifs. Elle s'efforcera dans ce cadre d'opter pour des messages plus visuels et d'enrichir ses analyses de propos d'acteurs et d'enquêtes qualitatives auprès des usagers.

Des temps de partage sur les productions de l'ADU seront proposés afin de débattre directement avec nos membres. Ces présentations seront l'opportunité de mieux cerner les besoins et attentes de notre partenariat et d'identifier les approfondissements nécessaires pour les études ultérieures. Ainsi, des temps de débat autour des dispositions du nouveau SCoT du Pays de Montbéliard, de l'étude du foncier agricole, de l'inventaire des espaces mutables ou encore des réflexions sur les impacts territoriaux du télétravail pourraient être envisagés en fonction de leur avancement et de l'évolution des contraintes sanitaires afin d'en partager les principales conclusions.

De même, à la demande des élus, des rencontres de proximité pourront être organisées afin de répondre à des besoins d'accès à nos observations et analyses ou à des informations d'actualité. Dans le même objectif, l'ADU pourra apporter son appui au conseil de développement dans le cadre de ses commissions et de ses travaux.

Enfin, au travers d'une veille régulière sur les réflexions menées aux échelles supra-régionales et transfrontalières et de son inscription dans le réseau de la FNAU, l'ADU fournira des clés de lecture d'orientations ou de politiques développées à ces échelles susceptibles d'influer l'aménagement local ou de comprendre les spécificités de son positionnement.



Centre de documentation

L'ADU entretient un fonds documentaire spécialisé dans les problématiques territoriales, de développement local et d'aménagement, visant à répondre aux besoins d'informations tant internes qu'externes.

Au-delà des acquisitions régulières d'ouvrages et des abonnements à des périodiques, ce fonds repose sur une veille web permanente.

L'ensemble de ces ressources sont capitalisées, traitées et analysées afin de pouvoir faire l'objet de recherches ultérieures et de valorisations ciblées.

A ce titre, la revue de presse accessible sur le site internet de l'Agence fait désormais l'objet d'une diffusion hebdomadaire sur abonnement. Les ouvrages d'actualité sont par ailleurs portés à connaissance via le Kiosque semestriel.



Source : innovapresse.com

Communication

Afin de consolider et d'élargir son partenariat, l'ADU doit promouvoir ses savoir-faire et l'étendue de ses domaines d'intervention. Elle doit également informer régulièrement ses membres de l'avancement de son programme de travail annuel. Au-delà de la mise à jour annuelle de la plaquette de présentation de l'ADU et de la formalisation, à la fin de chaque projet, de fiches de référence témoignant de son expérience et des compétences déployées, l'ADU poursuivra en 2022 l'édition de sa newsletter mensuelle et de son kiosque bisannuel permettant de partager l'actualité de l'ADU et de dresser un bilan régulier de ses productions.

Enfin, pour élargir son audience, la multiplication des supports de diffusion reste un objectif de l'ADU : publications, site, réseaux sociaux, audiovisuel, expositions, etc.



Annexes

L'ADU développe son activité de prestations de services dans le cadre de contrats négociés avec ses membres ou en répondant à des appels d'offres sur des sujets permettant de consolider ses savoir-faire et de concourir à son équilibre financier indispensable au maintien de son ingénierie.

L'Assemblée Générale de l'ADU a ainsi déterminé les types d'intervention qui ne peuvent pas relever du programme partenarial. Ces principes sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Types d'interventions		Adhérents	
		Programme de travail partenarial	Contrat «in house»
Urbanisme et aménagement	Assistance conseil	Conseil procédural, réglementaire, méthodologique et technique Mise à disposition de données	
	Documents d'échelle intercommunale	SCoT - PLU intercommunal (en fonction du niveau des subventions)	
Documents d'urbanisme	Maîtrise d'œuvre de PLU ou de carte communale	Mises à jour Modifications simplifiées Mises en compatibilité avec des projets d'intérêt communautaire	Modifications Révisions Élaborations
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Lorsque l'intercommunalité est adhérente	Dans les autres cas
Études d'aménagement	Études d'aménagement ou thématiques ciblées	Opérations déclarées d'intérêt communautaire Projets accompagnés financièrement ou techniquement par l'intercommunalité Commandes croisées d'au moins trois membres	Autres

Index des sigles

- **ACV** : Action Coeur de Ville
- **ADU** : Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
- **ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- **ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- **AUDAB** : Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté
- **AUTB** : Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
- **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- **CDAC** : Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- **CEREMA** : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
- **CLCT** : Comité Local de Cohésion Territoriale
- **CNAM** : Conservatoire National des Arts et Métiers
- **CNIG** : Conseil National de l'Information Géolocalisée
- **CRHH** : Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
- **CTG** : Contrat Territorial Global
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
- **DOO** : Document d'Orientation et d'Objectifs
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **DVF** : Demandes de Valeur Foncières
- **EPF** : Etablissement Public Foncier
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **FEDER** : Fonds Européens de Développement Régional
- **FEMTO-ST** : Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies
- **FNAU** : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
- **IDÉO BFC** : Informations et Données Ouvertes en Bourgogne Franche-Comté
- **Loi ALUR** : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
- **Loi ELAN** : Loi pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique
- **Loi NOTRe** : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- **Loi TEPCV** : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
- **Loi LOM** : Loi d'Orientations des Mobilités
- **NPNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- **ODH** : Observatoire Départemental de l'Habitat
- **OPAH-RU** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain
- **Open Data** : Données ouvertes
- **ORT** : Opération de Revitalisation de Territoire
- **PAT** : Projet Alimentaire Territorial
- **PDH** : Plan Départemental de l'Habitat
- **PETR** : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
- **PLH** : Programme Local de l'Habitat
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- **PMA** : Pays de Montbéliard Agglomération
- **PVD** : Petites Villes de Demain
- **QPV** : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
- **RTE** : Réseau de Transport d'Electricité
- **ROCER** : Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région
- **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- **SAVE-IFU** : Santé Aménagement Végétation Environnement - Ilots de Fraîcheur Urbain
- **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SDAASP** : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- **TVB** : Trame Verte et Bleue
- **ZAN** : Zéro Artificialisation Nette



**Agence de Développement
et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard**

**8 avenue des Alliés - BP 98407
25208 MONTBELIARD cedex
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00**

www.adu-montbeliard.fr